



WEBINAIRE

Appel à candidature 2025 pour sélectionner les offres de service reconnues comme « Contrat de Transition AgroEcologique » CTAE en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de l'appel à projet «Développement des infrastructures hydrauliques agricoles individuelles et collectives » (Dispositifs 730107 et 730701 du Plan Stratégique Régional,)

Contexte de l'appel à candidature

Evolution du Règlement d'intervention hydraulique de sept 2024



- **Modification du taux d'aide**, par l'introduction une bonification de 25% du taux d'aide sur les travaux hydrauliques pour les porteurs de projet hydraulique qui s'engagent dans un Contrat de Transition AgroEcologique (CTAE) dans le cadre d'une demande d'aide pour le développement des infrastructures hydrauliques collectives ou individuelles.

NB : Les exploitations certifiées AB ou HVE permettent d'obtenir la bonification 25% et ne doivent pas réaliser de CTAE

Objectif du CTAE

Proposer un accompagnement innovant personnalisé co-construit avec le porteur de projet, adapté à la situation pédoclimatique et économique des exploitations agricoles.

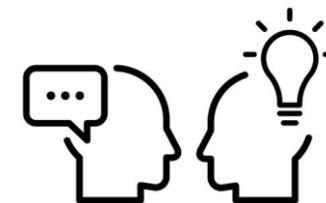
Sélectionner les offres de service reconnues comme CTAE en Nouvelle-Aquitaine. Une liste des structures de conseil référencées par la Région NA sera annexée à l'appel à projet « Développement des infrastructures hydrauliques ».

Qui peut candidater ?

→ toute structure, personne morale publique ou privée, compétente en matière de conseils et d'accompagnement en agriculture

Modalités d'accompagnement attendues

- **Accompagnement global de 3 ans minimum :**
 - Diagnostic initial assorti d'un plan d'actions
 - Suivi annuel du plan d'action
 - Suivi annuel d'indicateurs
- **Méthodologies d'accompagnement individuel et/ou collectif**
- **La mise en œuvre de leviers et d'actions à mobiliser autour de deux thématiques :**
 - ❖ **Agronomie** : préservation et couverture des sols, assolement, fertilisation, ...
 - ❖ **Stratégie phytosanitaire**: biocontrôle, baisse de l'utilisation des produits de synthèse, ...



Indicateurs de suivi du CTAE

Sur le volet Agronomie	Valeurs attendues	
% d' IAE sur la SAU	(PAC)	
% de prairies permanentes dans la SAU	(PAC)	
Surface en légumineuses	(PAC)	
Nombre d'espèces cultivées	(PAC)	
Utilisation de couverts	Fourchettes de % de SAU	
Assurance multirisque climatique	Oui/non/partiel	
Outils d'Aide à la Décision OAD pour l'irrigation	Evaluation de l'offre (oui/non) Évaluation de la demande (oui/non) Matériel de télégestion pilotage automatique (surface ?) Système d'irrigation localisé (goutte à goutte, ...) (surface ?)	
Sur le volet Phytosanitaire		
IFT total		
IFT herbicide		
IFT biocontrôle / stratégie de déploiement		

Structures de conseil

OUTIL DE REPORTING DES 10 INDICATEURS : volet agronomique et volet phytosanitaire

Remontée annuelle, Sur 3 ans

Calendrier :

- Déploiement de la V₀ de l'outil : 21 mars
- Test : 21 mars -15 avril
- Outil opérationnel à partir du 15 avril

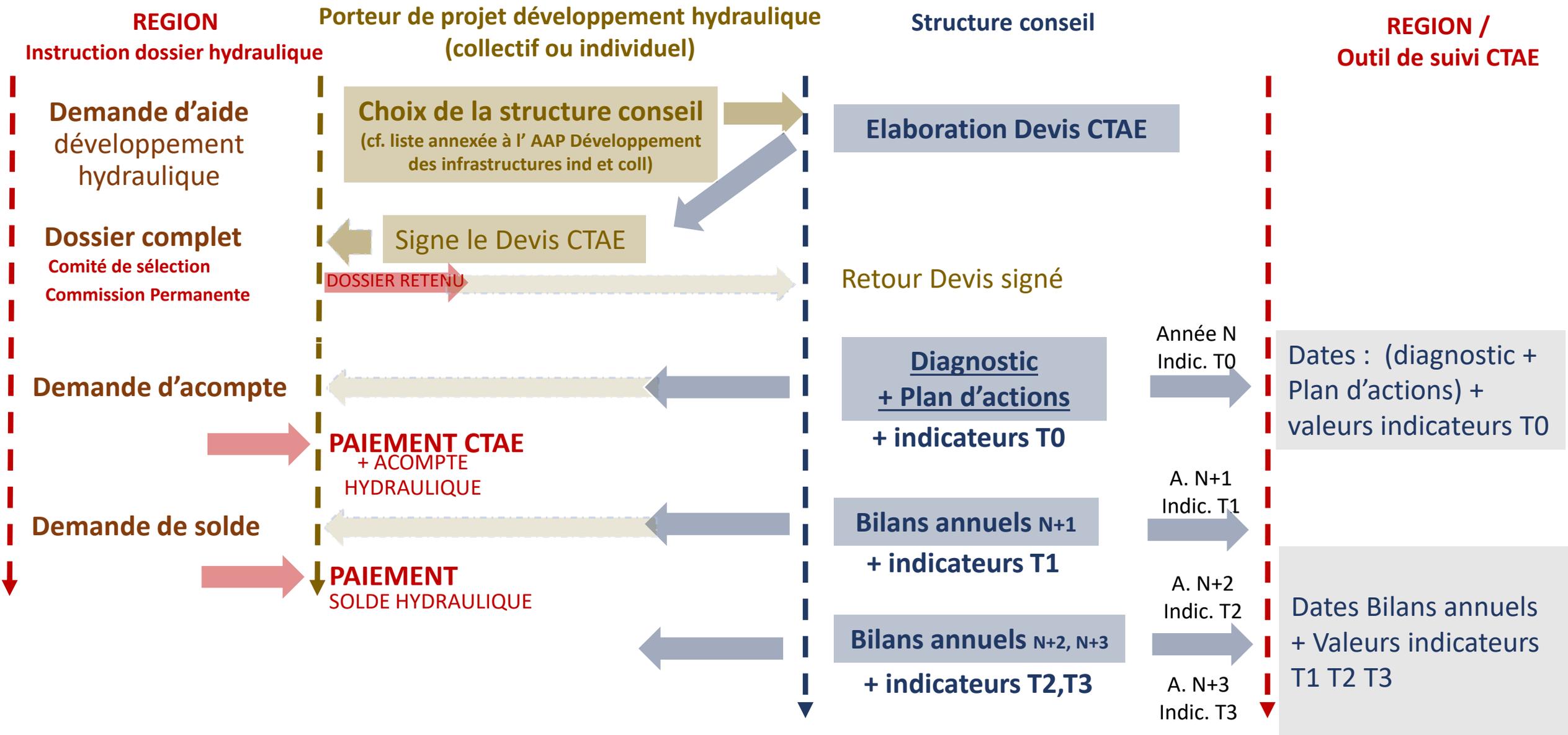
Région Nouvelle-Aquitaine

Engagements du prestataire



- Proposer un devis au porteur de projet
- Remettre et expliciter **les livrables** : diagnostic, plan d'actions et bilans annuels de mise en œuvre. Ces livrables devront afficher les logos de la Région et de l'Europe.
- **4 remontées de ces indicateurs** sont exigées par l'outil Région : une lors du diagnostic initial (T0) puis 3 après chaque année de suivi (T1, T2, T3).
- Participer aux **réunions annuelles de bilan** qui seront organisées par la Région pour suivre les actions réalisées et évaluer le dispositif.
- Faire remonter à la Région **toute difficulté** rencontrée dans la mise en œuvre du CTAE.

Articulation : Instruction demande d'aide « développement hydraulique » / CTAE



Modalités de financement du CTAE

Le CTAE facturé par la structure de conseil au porteur de projet hydraulique.

Le porteur de projet hydraulique est aidé pour financer son coût, sur **une base forfaitaire** :

- **Accompagnement individuel** (jusqu'à 5 exploitations) → Aide forfaitaire de 2820 € / CTAE/Exploitation
- **Accompagnement collectif** (plus de 5 exploitations) → Aide forfaitaire/CTAE par groupe de 10 exploitations accompagnées

	Montant de l'aide (Région + FEADER) :
Accompagnement de 6 à 10 exploitations	5 640 €
Accompagnement de 11 à 20 exploitations	11 280 €
Accompagnement de 21 à 30 exploitations	16 920 €
Accompagnement de 31 à 40 exploitations	22 560 €
Accompagnement de 41 à 50 exploitations	28 200 €
Accompagnement de 51 à 60 exploitations	33 840 €
Accompagnement de 61 exploitations ou plus	39 480 €

Financement : Région + FEADER, dans le cadre du dispositif de soutien à l'hydraulique (en plus du taux d'intervention bonifié en faveur des travaux hydrauliques).

Calendrier prévisionnel

- Date de publication de l'appel à candidature : 22 avril 2025
- **Date limite pour répondre à l'appel à candidature : 30 novembre 2025**
- Instruction des candidatures : 30 novembre – 15 décembre 2025

- Pour être recevables, les dossiers de candidatures des structures de conseil doivent contenir les éléments minimum suivants :
 - Le descriptif de la structure porteuse de l'offre de service, son statut, ses missions et son périmètre d'intervention géographique,
 - La présentation du réseau de conseillers et de leurs compétences mobilisables dans le cadre du CTAE,
 - Le descriptif de chaque étape de l'offre proposée d'accompagnement individuel et/ou collectif (modalités d'accompagnement, description des outils utilisés, temps consacré, description des rendus, exemple de document réalisé le cas échéant, modalités de remontée des indicateurs, coût facturé par exploitation/collectif...)



Des questions?

- Pour tout complément d'information :

candidatures2025-ctae@nouvelle-aquitaine.fr